



Mise a pied pour refus de faire le déménagement de mon patron

Par **leni28100**, le **22/03/2012** à **01:20**

Bonjour,

je suis dans une société ou tout est n'importe quoi , je m'explique,
les CP nous sont imposés un jour pas ci par la lorsqu'il n'y a pas de travail les jours de repos
sont donnés 3 jours avant donc impossible de prévoir quoi que soit, journée de 13h payer 8h
il y'a 2 moi sj'avais 0 CP ce mois ci j'en ai 9 je ne peux pas prendre ma pause dejeuner de 2H
et la semaine dernière pendant 2 jours j'ai été amené a devoir faire le déménagement de
mon patron !! je précise que mon métier c'est poseur de par brise pas déménageur bref ce
soir mon patron me dit que demain je doit faire encore sont déménagement je refuse car
depuis quand les employés doivent faire le déménagement de leur patron et la il me dit tu es
mis a pied a partir de ce soir !!! je lui demande 3 fois pour quel motif il me répond que je
verrais ça dans la lettre recommandé que je recevrais !!! demain je vais y aller pour 8h mais
après ??? il va mettre un motif de mise a pied comment je vais justifier que c'est faut ??
je ne sais pas quoi faire si quelqu'un peut m'aider . Ce n'ai pas la première fois qu'il a affaire
au prud'homme mais il s'en sort tt le temps je ne comprend pas comment cela est possible !

Merci d'avance

leni

Par **pat76**, le **22/03/2012** à **19:13**

Bonjour

Vous allez très vite à l'inspection du travail expliquer la situation.